

VAUD . Le conseil d'administration de la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud ressort son plan de démantèlement des retraites. Pour le mettre en échec, nous devons préparer la mobilisation dès maintenant.

CPEV, l'éternel retour

DAVID GYGAX . SECRÉTAIRE SSP . RÉGION VAUD

Sur le vif

Un nouveau conseil d'administration vient d'être élu par l'assemblée des délégué-e-s de la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (CPEV). Ce nouveau mandat coïncide avec la reprise des discussions pour préparer le futur plan des prestations, qui doit entrer en vigueur en 2023 et respecter les obligations fédérales en matière de taux de couverture. Premières explications.

UNE VIEILLE RENGAINÉ... Le refrain devient connu: la loi fédérale oblige la CPEV à atteindre un degré de couverture de 80% en 2052. Des paliers intermédiaires sont fixés jusqu'à cette date. Et tous les cinq ans, le conseil d'administration doit présenter un plan et des projections permettant d'atteindre ces objectifs. Le même conseil d'administration constate à chaque fois que, «sans un effort de la part des assuré-e-s», il n'arrivera pas à faire entrer le taux de couverture de la CPEV dans les clous de la loi fédérale. Ledit conseil présente alors un nouveau plan qui augmente l'âge de la retraite ou baisse les rentes. Le plus souvent, il propose un mix des deux mesures.

... **FAIT SON RETOUR.** Le temps est venu de se prêter à nouveau au rite. Dès 2023, un nouveau plan doit entrer en vigueur. Prenant les devants, le conseil d'administration a convoqué les organisations du personnel et l'assemblée des délégué-e-s de la CPEV, le mercredi 17 février dernier, pour leur faire part de la difficulté de la Caisse à atteindre les objectifs fédéraux si les prestations actuelles sont maintenues. Il faudrait donc faire entrer en vigueur le «plan 2023» (gardé en réserve depuis la mobilisation massive du personnel en 2017-2018) pour «redresser» la courbe du taux de couverture. Rappel: ce plan prévoit d'augmenter de deux ans l'âge de la retraite pour toutes et tous. Il réduit également les rentes touchées à la retraite (voir le détail dans le tableau ci-contre).

TORDE LES CHIFFRES. Pour essayer de nous faire avaler la pilule, le conseil d'administration veut que nous fermions les yeux sur le passé et que nous croyions ses prédictions de rentabilité – à trente

ans... Des experts sont convoqués – et payés – pour établir le caractère scientifique des dites prédictions. Pourtant, la réalité est que la CPEV réalise chaque année des rendements (assez) élevés. Les chiffres de 2020 ne sont pas encore finalisés, mais le rendement devrait se situer entre 3,5 et 4%, voire plus. Les résultats passés permettent largement d'atteindre les taux de couverture exigés par la loi fédérale: en 2019, ce taux était de 72,3% (dernier chiffre consolidé, publié dans le Rapport annuel 2019 de la CPEV). Or la loi impose trois paliers obligatoires: 60% à la fin 2020, 75% à la fin 2030 et 80% en 2052. Bien que le premier objectif soit largement atteint, les experts, le conseil d'administration et l'Autorité de surveillance (instance qui doit valider également le plan de prestations) considèrent que les rendements baisseront à l'avenir. Et que les «efforts» des assuré-e-s sont donc indispensables. À ce stade pourtant, les experts et le conseil d'administration refusent de publier les bases de leurs calculs. Nous avons donc toutes les raisons de ne pas les croire sur parole.

NÉGOCIATIONS À L'AUTOMNE. Le conseil d'administration, qui ne peut agir que sur les prestations de la Caisse, affirme ainsi qu'il n'a pas d'autre choix que d'activer le «plan 2023». Pour des recettes supplémentaires, qui permettraient éventuellement d'éviter l'introduction de ce plan, il faut s'adresser au Grand Conseil. Ce dernier a en effet, seul, la compétence légale de décider de ressources supplémentaires. Le conseil d'administration nous invite donc à ouvrir, dès l'automne, des négociations avec le Conseil d'Etat en vue de trouver un financement additionnel qui pourrait permettre d'éviter l'entrée en vigueur du plan 2023.

PRÉPARER NOTRE MOBILISATION. Notre syndicat va activement préparer les échéances à venir autour de la CPEV. Nous devons à nouveau nous mobiliser pour que nos conditions de retraite ne soient pas gravement dégradées. Un travail d'information précis doit commencer ce printemps pour préparer le chemin de la mobilisation. ■

RÉFLÉCHIR ET NOUS MOBILISER ENSEMBLE!

Le SSP met sur pied un groupe de travail sur les retraites dont l'objectif est double: réfléchir collectivement aux questions liées aux retraites et à la CPEV d'une part, préparer la mobilisation la plus large des collègues sur les lieux de travail, d'autre part.

Toutes les personnes intéressées peuvent contacter le secrétariat du syndicat au 021 341 04 10, ou adresser un mail à vaud@ssp-vpod.ch.

Les personnes inscrites recevront ces prochains jours les informations utiles sur la première rencontre. Un accès au matériel et à toute la documentation utile sera également envoyé à ces collègues. N'hésitez pas à prendre contact avec nous, que vous ayez ou non des connaissances sur le sujet: le 2^e pilier n'est pas aussi difficile à comprendre qu'on veut nous le faire croire!

Nous pourrions ainsi rassembler nos connaissances, nos réflexions, nos idées et nos forces pour défendre nos droits! ■

LE PLAN 2023 COMPARÉ AU PLAN ACTUEL*

Paramètres	Plan actuel	Plan 2023 validé par l'Autorité de surveillance en juin 2018
Financement	Primauté des prestations	Primauté des prestations
Taux d'intérêt technique	3,25 %	2,50 %
Taux de rente (en % du salaire assuré)	60 % (maximum)	60 % (maximum)
Âge d'entrée (plan ordinaire)	24 ans ▶ 22 ans	24 ans ▶ 22 ans
Durée d'assurance	38 années	40 années
Âge minimum de retraite	▶ 62 ans ▶ 60 ans	▶ 64 ans ▶ 62 ans
Âge terme	63 ans	65 ans
Taux de cotisation (en % du salaire cotisant)	Assuré 10 % ▶ Employeur 15,5 %	Assuré 10 % ▶ Employeur 15,5 %

* Des mesures compensatoires ne figurant pas dans ce tableau sont prévues durant les premières années du plan 2023.